

L'engagement du **groupe Aluman** envers l'environnement et la durabilité des produits utilisés dans la fourniture de ses services a donné lieu à la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale, intégrant les exigences de la norme UNE-EN-ISO 14001:2015 et les réglementations de référence de la chaîne de traçabilité PEFC « Exigences pour les utilisateurs du système PEFC » et FSC « Certification de chaîne de traçabilité FSC ».

La Direction est consciente que les activités du **groupe Aluman** génèrent un impact sur l'environnement, c'est pourquoi elle souhaite que les actions nécessaires soient prises pour respecter notre environnement et prendre soin du bien-être social des générations présentes et futures. À cet effet, la Direction assumera les principes fondamentaux suivants :

- Elle considère comme essentiel que **tout le personnel de l'organisation soit impliqué dans le système de gestion environnementale**, consciente de l'impact environnemental de ses activités et de l'importance de respecter l'environnement et de minimiser l'impact environnemental.
- Les règles recueillies dans le Manuel du système doivent être assumées par l'ensemble du personnel dans la mesure où celles-ci concernent tous ses membres. Le système de gestion environnementale sera à tout moment soumis à un processus d'amélioration continue dans le but d'améliorer l'ensemble des produits, des processus et des services de l'entreprise.
- Assurer le respect de toutes les législations environnementales applicables en vigueur, ainsi que le respect des engagements volontaires assumés par l'organisation.
- Promouvoir la formation environnementale de tout le personnel, favorisant ainsi une meilleure sensibilisation vis-à-vis de l'environnement et des conséquences possibles de leurs actions en termes de risques environnementaux.
- La protection de l'environnement à travers le contrôle de toutes les sources possibles d'impact environnemental ainsi que la prévention de la pollution, en tenant compte, dans nos nouveaux processus de production, des éventuels impacts générés et des éventuelles mesures de prévention pouvant les éviter.
- Promouvoir l'utilisation de matières premières et de produits durables, en fournissant aux consommateurs de produits forestiers des informations précises et vérifiables sur le contenu des matériaux certifiés PEFC/FSC, issus de forêts gérées durablement ou de matériaux recyclés, en évitant l'utilisation de bois issu de l'exploitation forestière illégale ou d'autres sources d'approvisionnement conflictuelles.

La Politique du Système de gestion environnementale sera révisée par la Direction lorsque des changements surviendront dans l'organisation. La Politique fera l'objet d'un suivi, à travers des objectifs et des indicateurs spécifiques établis lors des révisions de la direction, qui permettra d'évaluer l'efficacité du système.

Le Coordinateur du Système, au nom et en représentation de la Direction, supervisera la mise en place, le développement et la maintenance du système de gestion, pour en évaluer l'adéquation, l'efficacité et la correcte application. À cette fin, il disposera de l'autorité nécessaire pour intervenir dans tous les départements du **groupe Aluman**, dans la mesure qu'il jugera appropriée. La Politique du Système sera communiquée à tout le personnel de l'entreprise et distribuée,

Manuel Ángel Pose Palleiro
Président-directeur général